

CRITÈRES DE PRIORITÉ POUR L' ACCÈS AUX COURS



1

Enfants sans instrument inscrits
en FM ou dans une pratique
du Conservatoire.
En favorisant les enfants les plus âgés

2

Enfants en fin de parcours
de découverte CP souhaitant
débuter un instrument

2 BIS Élèves du Conservatoire
demandant un changement
d'instrument, sur validation
de l'équipe pédagogique

3

Enfants venant
d'un autre Établissement
(certificat de scolarité demandé)

SP

4

Enfants débutants,
en donnant la priorité
aux plus âgés

SP

5

Adultes déjà inscrits
dans une pratique
au Conservatoire

6

Adultes venant
d'un autre Établissement
(certificat de scolarité demandé)

SP

7

Adultes débutants
ou ayant déjà une pratique
personnelle. Orientation sur avis de la
direction et de l'équipe pédagogique

SP

SP

Habitants
de ST
PRIEST

8

Enfants ayant déjà
un parcours musical dans un autre
Établissement
(certificat scolarité demandé)

Hors
SP

9

Enfants débutants
en donnant la priorité
aux plus âgés

Hors
SP

10

Adultes venant
d'un autre Établissement
(certificat de scolarité demandé)

Hors
SP

11

Adultes débutants ou ayant déjà une
pratique personnelle.
Orientation sur avis de la direction
et de l'équipe pédagogique

Hors
SP

Hors
SP

Habitants
d'autres
villes

NB : A situation identique, choix des élèves par ordre chronologique d'inscription et sur validation de la direction